

**Association Départementale
Des Amis et Parents
de Personnes ayant un Handicap Mental de la Sarthe
ADAPEI 72**



1 - LES ORIGINES DE L'ASSOCIATION

En février 1955, les premiers parents se sont regroupés et ont organisé entre eux un accueil d'enfants handicapés.

Ils ont créé l'Association « LES PAPILLONS BLANCS », devenue en 1973 l'ADAPEI, pour développer la solidarité entre parents d'enfants handicapés mentaux, pour sensibiliser les pouvoirs publics et pour proposer des solutions aux besoins des enfants et des adultes handicapés (les statuts de l'ADAPEI modifiés en 1995 sont la référence juridique de l'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales).

Dans cette dynamique, un réseau important de structures a été développé, appuyé sur un corps professionnel de plus en plus qualifié et diversifié et les premiers établissements spécialisés ont été créés.

L'action de tous ces pionniers en France a débouché sur la création d'un mouvement national, l'UNAPEI, et sur le vote de la loi de 1975, première reconnaissance de la responsabilité de la collectivité dans l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Mais il reste encore beaucoup de besoins auxquels il faut répondre.



2 - LE MOUVEMENT PARENTAL OUVERT

L'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI) reste essentiellement **un mouvement parental** qui cherche à s'ouvrir aux amis, aux partenaires qui sont prêts à la rejoindre.

Sa mission globale est triple :

- Mission d'aide aux personnes et aux familles.
- Mission politique.
- Mission gestionnaire.

L'ADAPEI a un rôle d'**interpellation**, d'**impulsion** et de **pression** auprès des pouvoirs publics.

Dans ce but,

- Elle organise la communication, l'information et la mobilisation des familles,
- Elle sensibilise l'opinion au handicap mental,
- Elle se positionne en partenaire actif auprès de l'Etat et du Département, pour influencer sur l'évolution des politiques sociales et culturelles,
- Elle coordonne son action avec l'UNAPEI et avec l'URAPEI qui est le niveau d'organisation régionale.

L'ADAPEI se donne les moyens d'écoute, d'accueil, d'accompagnement des familles,

- Elle développe la formation interne de ses militants.
- Elle met en place les structures internes d'un fonctionnement efficace et démocratique en référence avec ses statuts et avec le règlement intérieur du Conseil d'Administration.
- Elle pratique dans ce cadre la délégation de fonctions dans l'Association et dans ses services.

L'ADAPEI crée ou provoque la création de services, structures, établissements nécessaires aux personnes handicapées mentales avec ou sans troubles associés, et les gère dans le cadre de la législation en vigueur et selon les orientations qui sont les siennes.



3 - OBJET SOCIAL – VALEURS ET ORIENTATIONS

L' Article 2.2 des statuts de l'ADAPEI définit ainsi ses buts :

"Mettre en oeuvre tous les moyens adaptés au meilleur développement moral, psychique, intellectuel et physique de la personne handicapée mentale et tout enfant de personne handicapée mentale. Il s'agit principalement de l'éducation, de la formation, la mise au travail, l'hébergement et l'accompagnement, l'insertion scolaire, sociale et professionnelle, l'organisation des loisirs et de toutes actions appropriées dans les domaines scolaire, culturel et sportif..."

L'ADAPEI est avant tout une **association au service de la personne handicapée mentale** et, par incidence, de sa famille.

L'ADAPEI intervient à tous les niveaux pour que soient reconnus les besoins spécifiques de chaque personne handicapée mentale et qu'il y soit répondu de manière appropriée.

RESPECT DES PERSONNES :

- Les réponses doivent être modulées en fonction des difficultés, des potentialités et de la personnalité de chaque enfant ou de chaque adulte handicapé dans son unicité et sa **globalité**. **Les soins** et la **protection** doivent être assurés à chacun sans perdre de vue l'objectif de le faire accéder à plus d'autonomie.
- L'ADAPEI revendique pour tous **éducation, scolarisation, formation, activités et travail adaptés** aux possibilités de chacun.
- Le cadre global d'accueil des personnes handicapées doit favoriser leur épanouissement et leur bien-être, du plus jeune âge à la retraite.

CITOYENNETE :

Les activités visant à développer l'autonomie et la socialisation sont essentielles pour que la personne handicapée puisse être intégrée par l'environnement social.

Le contact, les échanges avec le milieu social environnant doivent être constants pour préparer celui-ci et la personne handicapée elle-même à une véritable insertion.

Pour l'ADAPEI, la personne handicapée mentale doit être reconnue en tant que **personne citoyenne**, c'est-à-dire qu'elle vit dans la Cité, elle fait partie de la communauté.

Elle a des droits et des devoirs comme tout membre de la collectivité.

DIGNITE :

Cette **conquête de la dignité** se fait grâce à une préparation de la personne, de l'environnement et à un accompagnement adéquat de la personne handicapée mentale.

C'est une finalité essentielle pour l'ADAPEI.



4 - CHARTE ASSOCIATIVE

Les professionnels reçoivent **délégation** dans leur champ de compétence pour agir au nom de l'Association dans le cadre de ses **orientations**.

Les établissements et services doivent rester **évolutifs, innovants**, capables d'interroger leur propre fonctionnement, d'actualiser les projets et les formes d'organisation pour répondre aux besoins et adapter les réponses au plus près des usagers.

Quelques thèmes essentiels guidant l'action de tous sont à retenir :

- Protection, éducation, formation, insertion.
- Prévention et accompagnement.
- Mutualisation et mobilité au niveau des échanges de services, des usagers

UN PROJET PERSONNALISE :

Le projet éducatif individuel (pour les enfants) et le projet de vie individualisé (pour les adultes) sont à la base des actions des différents acteurs. Ce projet est élaboré **avec la personne** concernée, les différents intervenants éducatifs et médico-socials, et la famille.

Le projet de vie est la **référence** qui assure une attitude d'ensemble cohérente et une continuité dans le temps.

On s'attachera à **developper les potentialites** de chaque individu plutôt que de mettre en avant les déficiences souvent bien repérées, et on mettra en oeuvre tous les moyens pour assurer la **socialisation des personnes les plus handicapées**.



4 – CHARTE ASSOCIATIVE (suite)

EVALUATION :

L'évaluation doit être régulière autant au niveau du projet individuel que du projet global d'établissement. C'est un passage méthodologique obligé qui permet de réactualiser, de réorienter les objectifs et les moyens mis en œuvre en faveur des personnes et qui permet ainsi à l'association d'adapter sa politique aux évolutions.

C'est en fonction des critères, cités plus haut

- d'adaptation aux besoins des personnes
- d'accession à plus d'autonomie et
- d'insertion que se fait l'évaluation globale.

PARTENARIAT :

Les professionnels sont associés à la réflexion associative selon les modalités prévues dans les statuts.

Harmonisation, coordination, mutualisation de l'action des professionnels, des administrateurs et des parents permettent d'agir dans la cohérence, la complémentarité et l'efficacité.

RESPONSABILITE :

Chacun intervient à son niveau dans la perspective des responsabilités globales de l'Association.

Les règles déontologiques habituelles complétées par le règlement intérieur du Conseil d'administration permettent le rayonnement et l'action de tous dans le respect de la spécificité et de la fonction de chacun et dans la confiance réciproque.

TRAVAIL EN RESEAU :

Le partenariat doit conduire à travailler en réseau élargi avec les différents pôles de ressources existants dans l'environnement.



5 - CHAMP D'INTERVENTION

L' Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI) accueille et accompagne les personnes handicapées mentales avec ou sans troubles associés quels que soient leur âge et leur degré de déficience.

Son champ d'action couvre :

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS :

L'action précoce auprès des jeunes enfants.

L'aide aux familles.

L'intégration scolaire en partenariat avec les structures habituelles d'accueil (crèches, garderies, écoles, collèges), grâce à des services intégratifs spécifiques (SESSAD...).

Des services et établissements spécifiques y compris pour polyhandicapés, autistes...

LES ADULTES :

Des établissements pour personnes très dépendantes (MAS, FDT).

Des structures d'accueil de jour avec ou sans hébergement (FO, SAAJ, SAJH...).

Des structures de travail protégé (CAT, AP...) avec accompagnement en milieu professionnel ordinaire et adaptation interne aux besoins des personnes ex : (SA, CAT...).

Des structures d'accompagnement; foyers, appartements, sites résidentiels

Des services d'accompagnement dans la vie sociale, professionnelle, culturelle et quotidienne...

LES PERSONNES AGEES :

Des services en partenariat avec d'autres établissements ou services.

Des structures spécifiques pour personnes handicapées âgées.

LES PERSONNES SANS SOLUTION :

L'ADAPEI organise des lieux d'accueil, d'écoute, de dialogue, de guidance pour les familles.

L'ADAPEI met en œuvre des **actions de solidarité** en faveur des personnes handicapées qui n'ont pas encore de place dans les structures institutionnelles par l'organisation d'espaces d'accueil temporaires, de stages, etc...



UNE HISTOIRE EN DEVENIR

Des débuts

En décembre 1954, Madame Carpentier (Directrice d'Ecole, rue du Chêne Vert) et Monsieur Léonce Malécot (Fondateur des Papillons Blancs - Paris) regroupent quelques parents et enfants handicapés pour une réunion d'information et c'est en février 1955 que ces familles créent l'association des Papillons Blancs de la Sarthe avec Monsieur Huchet comme Président.

L'association organise des cours privés financés **par les parents**. Au début, deux jardinières d'enfants (la profession d'éducateur spécialisé n'existe pas encore), Mesdemoiselles Corric et Delaunay donnent des cours d'abord au domicile des parents puis successivement rues des Boucheries Place Saint-Michel rue de la Paix. Ce n'est pas le luxe, pas de cantine, on réchauffe les "gamelles" dans des bassines d'eau chaude.

Après des démarches laborieuses, l'IMP **Malécot** ouvre ses portes le **16 décembre 1963** et reçoit 40 jeunes de 6 à 17 ans, bientôt l'effectif est porté à 60.

En 1963, L'UNAPEI est reconnue Association d'utilité publique.

Mais les parents qui avaient œuvré pour l'ouverture de cet établissement se sont retrouvés avec leurs adolescents sur les bras, aussi a-t-il fallu envisager la création d'un CAT.

En 1964, quelques jeunes sont accueillis au Centre aéré de Funay où ils fabriquent, encadrés par un moniteur, des ballons de sport. Pas de prise en charge, pas de cantine, obligation de libérer les lieux durant les congés scolaires. Afin d'encourager les travailleurs un petit pécule leur est distribué.

En 1965, c'est l'installation avenue du Dr Jean Mac; prix de journée 4,55 francs entièrement **financé par les familles**.

Malgré nos efforts, des familles restaient sans solution, aussi en 1966, des **garderies assurées par des bénévoles** ont été ouvertes aux Maillets, Sablons et Allonnes. La garderie d'Allonnes a permis un recensement des familles qui a amené petit à petit à la création du site du Bois Joli.

Côté loisirs une première colonie de vacances animée par deux monitrices a vu le jour en 1958 (à Verneuil-le-Chétif) puis en, 1967 c'est un camp de vacances sous toile avec un moni-teur et un bénévole (12 participants).

Les problèmes financiers n'étaient pas des moindres et c'est la raison pour laquelle nous avons organisé une quête sur la voie publique au Mans et dans le Département. Quelle mobi-lisation de bonnes volontés !

A l'issue d'une Campagne nationale, lancée par la Fondation de France en 1970, la "Croisade des Coeurs", le dossier de reconstruction du CAT Jean Mac a été retenu à notre grande satis-faction.

En ce qui concerne l'information, les revues UNAPEI arrivaient en bloc chez Madame Le Véo, à nous de les mettre sous pli et de les acheminer vers les destinataires. Afin que les adbé-rents soient tenus informés des activités de leur association, une "feuille de liaison" a été éditée à partir de 1964. Nous insérions cette feuille dans le bulletin national. (Texte de Mesdames Garchon et Le Véo).

A maintenant

L'Association s'est développée et compte environ 450 familles adbérentes, elle gère 26 éta-blissements et services avec 400 salariés pour accueillir 825 personnes. L'Adapei a donc dû se structurer en Association moderne avec un Siège, un Directeur d'Association pour mener une gestion de qualité dans ses services et poursuivre son rôle d'Association parentale.

... Et demain ...

Le chemin parcouru, l'œuvre bâtie, par les pionniers, les militants, les professionnels sont déjà très importants mais il reste encore beaucoup à faire...

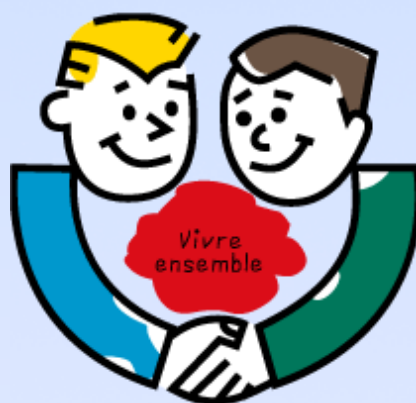


HISTOIRE DE L'ADAPEI 72

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS IMPORTANTS

24.02.1955	Déclaration de l'Association à la Préfecture de la Sarthe
1963	IME LEONCE MALECOT – LE MANS
1971	Création de l'Association Sportive et de Loisirs (ASL)
1972	CAT JEAN MAC (Circuit) – LE MANS
1977	CAT LE BOIS JOLI – ALLONNES Foyer LE PETIT CLOTEAU – ALLONNES
1978	SESSAD – MALECOT – LE MANS CAT LES OISEAUX – CHATEAU DU LOIR
1979	Internat de Semaine LE BOIS JOLI – ALLONNES
1980	Section POLYHANDICAPES – MALECOT – LE MANS Création de l'Association TUTELAIRE DE INADAPTES (A.T.I.)
1981	Foyer CENTRAL PRIMEVERES – CHATEAU DU LOIR CAT LES PRAIRIES – LE MANS OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE
1983	SAVS LE BOIS JOLI – ALLONNES CAT LE TERTRE – LA FERTE BERNARD
1986	CAT LE GUETTE MIDI - BALLON
1988	Affiliation de l'Association à l'UNAPEI Reprise des biens de l'ASSOCIATION DE IA MASSELIERE – BAZOUGES en dépôt de bilan : - 1 IME à BAZOUGES - 1 ATELIER PROTEGE (Les Serres des Hunaudières) à RUAUDIN - 1 Centre de Vacances à SAINT JEAN DE MONTS - Création de 3 APEI correspondantes puis Création d'un CAT à BAZOUGES
1990	Foyer LA MAISON DU LAC – LA FERTE BERNARD SAAJ LES TROIS TILLEULS – CHANGE
1991	OUVERTURE du premier groupe – classe intégrée à l'école Claude BERNARD – LE MANS
1992	Maison d'Accueil Spécialisée HELIOPE – LE MANS Recrutement du 1 ^{er} Directeur d'Association (M. CORBAT)
1993	Foyer VILLA DES ROSES et Studios annexes, service de suite – CHATEAU DU LOIR
1994	Atelier Protégé PREST 2000 – LE MANS Foyer LA MAISONNERAIE – COULAINES Reprise des Ateliers du Verger – BAZOUGES SUR LE LOIR
1995	Foyer LES SORELLES – THOIRE SUR DINAN Section annexe au CAT DES PRAIRIES – LE MANS
1997	Achat des Locaux du Siège Social – 19, rue de la Calandre – LE MANS
1998	Section annexe au CAT DU CIRCUIT Achat des Locaux du CAT LE TERTRE – LE FERTE BERNARD
1999	Atelier Protégé du BOIS JOLI Regroupement de la SAVS (Allonnes) et du SAAJ (Changé) E.A.T. Espace d'Accueil Temporaire pour les personnes en attente de place Service d'Accompagnement de la Ferté Bernard – Ballon Projet de regroupement de l'APEI au Val de Loir et des Hunaudières dans l'ADAPEI

<i>Présidents</i>	<i>Dates de Présidence</i>
Georges HUCHET	de 1955 à 1965
Jacques MOREAU	de 1965 à 1978
Jean-Marie COUILLEAUX	de 1978 à 1992
Jean-Michel HAGEN	de 1992 à 1995
Clément MAZIER	de 1995 à



19, rue de la Calandre – 72021 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 14 30 70 – Fax 02 43 14 30 71